



POUR VOTRE SÉCURITÉ



CONSERVEZ CE DOCUMENT

LIVAROT-PAYS D'AUGE
Terres de dynamisme

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Nous sommes tous concernés !

EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

Consignes générales à respecter



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes



S'informer de l'évolution de la situation



Ne pas récupérer vos enfants à l'école



Ne pas saturer les lignes téléphoniques



Ne pas fumer, éviter de faire des flammes ou étincelles

Consignes spécifiques aux inondations



Couper l'électricité et le gaz



Obturer les entrées d'eau



Gagner les hauteurs. Ne pas descendre dans les parkings sous terrain ni dans les caves



Ne pas s'engager dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied

ATTENTION ! Moins de 30 cm d'eau peut emporter un véhicule.

1. Abritez-vous Take shelter - 2. Écoutez la radio Listen to the radio

3. Respectez les consignes Follow the instructions

La loi n°87-585 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la prévention des risques majeurs prévoit que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils peuvent être exposés et sur les normes de sauvegarde les concernant. Cette information prend la forme d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), établi en collaboration avec les services de l'Etat. L'objectif préventif du présent document est de répondre aux interrogations des habitants en ce qui concerne les comportements à adopter et les consignes à respecter en cas de survenance d'un risque inondation.



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (*remontées de nappes phréatiques, submersion marine...*), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

Livarot-Pays d'Auge forte de ses 22 communes historiques est traversée par la Touques, la Vie et ses affluents.

Les communes historiques impactées sont : Livarot et dans une moindre mesure :

- Fervaques,
- Notre-Dame-de-Courson,
- Les Moutiers-Hubert...

Retrouvez le PLUi Zones inondables Livarot sur
<http://lisieux-normandie.fr/services/plui/>



Inondation Livarot 12 juin 2018

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT :



Plan Familial de Mise en sûreté (PFMS) à télécharger :
<http://calvados.gouv.fr> Accueil > Politiques publiques > Prévention, sécurité des biens et des personnes > Sécurité civile > Prévention > **Le plan familial de mise en sûreté**

Le guide « Je me protège en famille » vous aide à organiser votre autonomie indiquant les bonnes pratiques à adopter en cas d'événement et des fiches à compléter afin de construire son propre plan.

- **Prévoir les équipements minimums** : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

EN CAS D'ALERTE PRÉVENTIVE :

- **S'informer** des risques, des modes d'alerte et des consignes ;
- **Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux** : album de photos, papiers personnels, factures..., les matières et les produits dangereux ou polluants ;
 - Suivez les indicateurs d'alerte sur internet
 - Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
 - **Aménager les entrées possibles d'eau** : portes, soupiraux, évents ;
 - **Amarrer** les cuves, mobilier de jardin, mettre en sûreté les animaux etc ;
 - Repérer les stationnements hors zone inondable.



PENDANT l'inondation :

EN CAS DE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Vent violent, inondation, neige, verglas, canicule, suivez la carte de vigilance de www.meteofrance.com : Cliquez sur Vigilance météo, phénomènes dangereux pour accéder à la carte du Calvados. Prévisions du département au **3250** (*n° tarif spécial*).

Les niveaux d'alerte en cas de risque météo

1 PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE

ÊTRE ATTENTIF À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SENSIBLES AU RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ; DES PHÉNOMÈNES HABITUELS DANS LA RÉGION MAIS OCCASIONNELLEMENT DANGEREUX SONT EN EFFET PRÉVUS . SE TENIR AU COURANT DE L'ÉVOLUTION MÉTÉO

ÊTRE TRÈS VIGILANT - PHÉNOMÈNES MÉTÉOS DANGEREUX PRÉVUS - SE TENIR INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION MÉTÉO ET SUIVRE LES CONSIGNES

VIGILANCE ABSOLUE - PHÉNOMÈNES MÉTÉOS DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE - SE TENIR RÉGULIÈREMENT INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION MÉTÉO ET SE CONFORMER AUX CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE DE CRUE

Consultez la carte de vigilance des crues du Ministère de l'énergie et du développement et de l'aménagement durables : www.vigicrues.gouv.fr

Les niveaux d'alerte en cas de risque de crue

1 PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE

RISQUE DE CRUE OU DE MONTÉE RAPIDE DES EAUX N'ENTRAÎNANT PAS DE DOMMAGES SIGNIFICATIFS, MAIS NÉCESSITANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE DANS LE CAS D'ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ET/OU EXPOSÉES.

RISQUE DE CRUE GÉNÉRATRICE DE DÉBORDEMENTS IMPORTANTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LA VIE COLLECTIVE ET LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES.

RISQUE DE CRUE MAJEURE, MENACE DIRECTE ET GÉNÉRALISÉE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS.

Le dispositif d'annonce des crues du Calvados s'appuie sur le plan d'alerte météorologique, il est assuré pour les bassins hydrographiques de l'Orne, de la Dives, de la Vire et de la Touques par le Service de Prévision des Crues (SPC) qui collecte automatiquement les hauteurs d'eau relevées en temps réel, aux différentes stations de mesures du département.

À NE PAS FAIRE !!

- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ;
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRÈS :

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- Aérer ;
- Désinfecter ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



LES INFORMATIONS UTILES

*Je garde ces numéros à proximité de mon téléphone fixe
et je les enregistre dans mon portable*

POMPIERS **18**

SAMU **15**

POLICE ou GENDARMERIE **17**

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe **112**

MAIRIE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE

Téléphone :

02 31 63 53 19

Site internet :

livarot-paysdauge.fr

E-mail :

mairie@livarot-paysdauge.fr



Commune de Livarot-Pays d'Auge
[@paysdelivarot](https://twitter.com/paysdelivarot)



voter.co/
Livarot-Pays d'Auge
--> code : LPA

SUIVRE L'INFORMATION

www.meteofrance.com

France Bleu Basse Normandie : 102.6 FM